

DEMANDE D'UNE SUBVENTION

(suivant le règlement communal du 21 décembre 2021)

_	
Demandeur:	Nom
	Prénom
Adresse:	N°
	L- Localité
Téléphone :	
E-mail:	
Compte bancaire IBAN :	
Banque:	

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@schengen.lu.









d'un cycle ordinaire neuf (vélo) (50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 150 €)

La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Schengen dans les 3 mois suivant réce Las

La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.
La demande est introduite pour le compte:
du demandeur
d'un mineur ou d'un majeur protégé
NomPrénom
Numéro d'identification
N° Rue
L- Localité
d'un cycle à pédalage assisté neuf (50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 150 €)
La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Schengen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.
Le requérant doit avoir au minimum 16 ans le jour de la demande.
d'un sèche-linge (classe énergétique A+++) , d'un lave-vaisselle (classe énergétique A/B) , d'une machine à laver (classe énergétique A) , d'un réfrigérateur (classe énergétique A/B/C) , d'un congélateur (ou combiné) (classe énergétique A/B/C) (80 €)
La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Schengen dans les 6 mois suivant la date d'acquisition avec les pièces à l'appui.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.
Une phase transitoire pour l'octroi de la subvention pour les acquisitions énumérées ci-avant avec l'ancienne classe énergétique A+++ est prévue jusqu'au 30.06.2022 (Date d'entrée de la demande à la commune).
d'une pompe de circulation IEE ≤0.25 (80 €)
La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Schengen dans les 6 mois suivant la date d'acquisition avec les pièces à l'appui.
La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.
d'installations techniques pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables dans le domaine du logement (25% du montant accordé par l'Etat par logement dans les limites définies par l'article 4 du présent règlement communal)
La demande de subvention est à introduire avec le document attestant le montant de la subvention accordée par l'État. Cette demande est à introduire auprès de l'administration communale de Schengen dans les 12 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État. La demande doit être présentée par la personne ayant procédé à des investissements visés à l'article 4, paragraphe 1er moyennant le formulaire mis à disposition du public.
La subvention pourra être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour la même installation dans le même immeuble et le même ménage.



L- Localité ...





Pièces à joindre :		
pour 1 + 2 + 5 : pièces à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'Etat (copie de l'arrêté		
de Madame la Ministre de l'Environ	nement, copie du virement de la Trésorerie de l'Etat)	
pour 3 + 4 : copie de la facture établie au nom du demandeur dûment acquittée ou copie du certificat de garantie en cas de présentation d'un ticket de caisse, la date de l'achat, le nom et l'adresse du demandeur et la mention de quelle classe énergétique ils'agit.		
Par ma signature, je marque mon accord à ce que la Commune de Schengen traite mes données personnelles conformément au réglement général sur la protection des données (c.f. réglement n° 2016 679)		
Date :	Signature :	

Le règlement complet peut être consulté sur www.schengen.lu sous la rubrique « Publications - Réglementations et taxes ». Le formulaire de demande de subvention se trouve également sur notre site internet sous la rubrique « Formulaires ».